LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

Par suite d'une convocation en date du **24 septembre 2025**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **trois octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **24 septembre 2025.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – Mme Christine BARET – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – Mme Séverine MARA – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – M. Raphaël RIVIERE – Mme Line Rose BAILLIF – M. Bruno CORÉE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Christophe HOAREAU.

Procurations : M. Laurent LENCLUME a donné mandat à M. Fredo FERRERE – **Mme Colette ANELARD CADERBY** a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN.

Absents : Mme Nathalie CALTEAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Paul FORT – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Mme Julie Rose MEZINO** pour remplir les fonctions de secrétaire.

& &

&

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
031025_01	**Compte-rendu des décisions** Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2025	×	
031025_02	**Réalisation du bâtiment regroupant les services du CCAS et de la Police Municipale** Attribution du marché de maîtrise d'œuvre Autorisation de signature	× *(5 abstentions : Mme Colette ANELARD CADERBY, par procuration – Mme Line Rose BAILLIF – M. Bruno COREE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Christophe HOAREAU)*	
031025_03	**Adoption du budget supplémentaire 2025** Compte principal	×	
031025_04	**Adoption du budget supplémentaire 2025** Compte annexe de la régie funéraire	×	
031025_05	**Admission en non-valeur des créances irrécouvrables** Budget Principal Budget Pompes Funèbres	×	
031025_06	**Ouverture de la procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la Commune des Avirons** Parcelle AR 119	×	
031025_07	**Récupération des eaux de pluies de la Mairie** Approbation du plan de financement	×	
031025_08	**Extension et évolution des horaires d'ouverture de la médiathèque Jean Bernard – Dispositif d'accompagnement de l'État (DGD)**	×	
031025_09	**Opération PHILIPPE PELOPS – 29 LLS** Octroi de garantie d'emprunt a la SHLMR	×	
031025_10	**Opération LE HAMEAU DU PERE MARTIN – 12 LLTS** Octroi de garantie d'emprunt a la SODEGIS	×	
031025_11	**Protection de l'environnement** Filières *« REP »* Responsabilité Élargie des Producteurs, Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public	×	
031025_12	**SPL Grand Sud** Rapport annuel 2024	*Le conseil municipal prend acte*	
031025_13	**SPL Avenir Réunion** Rapport du mandataire Exercice 2024	*Le conseil municipal prend acte*	
031025_14	**Règlement intérieur du Conseil Municipal** Modification de l'article 32	×	
031025_15	**Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**	×	

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 15 OCT. 2025

MAIRIE DES AVIRONS ★ DE LA REUNION ★

La secrétaire de séance,

Julie Rose MEZINO

Le Maire

Eric FERRERE

Publiée le : 15 OCT. 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.